



La Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) au collège Jules Verne en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil Malmaison (CRR)

Les élèves sont sous statut scolaire et suivent le cursus CHAM du Collège.

A qui s'adresse ce dispositif CHAM ? Aux élèves actuellement en CM2, futurs 6^{èmes}, de Rueil-Malmaison et des villes limitrophes, passionnés de musique et désirant s'engager dans une formation qui dure quatre ans.

Quel encadrement ? Mme Berthod, professeure de Musique au collège, est référente pour le collège. Elle est accompagnée par l'équipe pédagogique du collège et du conservatoire.

Quelle organisation ? Les emplois du temps des élèves sont harmonisés afin d'équilibrer les enseignements au collège et au conservatoire durant la semaine. Si la pratique musicale a vocation à se dérouler essentiellement sur le temps scolaire, les élèves peuvent être néanmoins amenés à suivre des cours en dehors de celui-ci ainsi qu'à se produire en soirée et le week-end. La présence aux manifestations fait partie intégrante du cursus. Au cours de celui-ci, les élèves de la CHAM traversent divers apprentissages tels que le cours d'instrument, l'orchestre, la chorale, l'histoire et analyse de la musique et la formation musicale. Les élèves bénéficient d'un allègement horaire pour l'enseignement général. Les élèves sont répartis sur plusieurs classes.

Quels objectifs ?

- Scolaires : suivi particulier pour la réussite scolaire, recherche d'autonomie et d'organisation.
- Culturels et artistiques : approfondissement et enrichissement de la pratique de la musique, tant individuelle que collective, enrichissement de la formation musicale, et ouverture sur différents répertoires de la musique.
- Educatifs : développer l'écoute et la sensibilité, apprendre à gérer le stress, renforcer la solidarité, l'entraide. La formation exige une attitude respectueuse envers les autres.

Comment s'inscrire ? Des entretiens servant à mesurer la motivation auront lieu avec l'étude du dossier scolaire.

Effectuer une demande de dérogation scolaire auprès du directeur de l'école élémentaire de votre enfant pour demander la Classe à Horaire Aménagés Musique. La décision finale appartient à la Directrice Académique et est adressée aux familles au mois de juin, lors de la phase d'affectation en collège.

Autres particularités : Les élèves de la CHAM seront forcément inscrits en anglais première langue. A partir de la classe de 5^{ème}, le collège propose l'enseignement de l'allemand, du russe et de l'espagnol en deuxième langue. Les options Langues et Culture de l'Antiquité (latin) ainsi que LCE (Langues et Cultures Européennes) ne sont pas ouvertes aux élèves de la CHAM.

Quels liens pour s'informer davantage ?

<http://www.clg-verne-rueil.ac-versailles.fr/>

<http://crr.mairie-rueilmalmaison.fr/>

Collège Jules VERNE
99 route de l'Empereur
92500 Rueil-Malmaison
01.47.16.99.02

Conservatoire de Rueil Malmaison
182 avenue Paul Doumer 92500
Rueil-Malmaison
01.71.06.11.06

OBJECTIFS

- Favoriser l'**épanouissement** complet de l'enfant en tant que personne, élève et musicien ; développer son **autonomie**
- Un **encadrement complet**, à l'école et au conservatoire
- Profiter de la **motivation de l'élève** pour qu'elle rejaillisse sur sa scolarité
- Offrir **les meilleures conditions** de pratique de la musique.

FONCTIONNEMENT

- Enseignement et **programmes identiques** à ceux des autres élèves du collège
- Concertation entre le Collège et le CRR (**l'Encadrement participe aux Conseils de Classes**)
- Les élèves sont **élèves du conservatoire et règlent des frais d'inscription selon leur provenance.**
- Le dispositif suppose une vigilance et un soutien constant de la famille.

COMPETENCES

- **Goût de l'effort et volonté de réussir**
- Capacité à **organiser** son travail et sa pratique avec **méthode**
- Capacité d'**écoute** et de prise en compte des conseils.

L'élève s'engage pour la durée de sa scolarité au Collège. Les cours au Conservatoire démarrent en septembre, comme au collège.

TARIF ANNUEL

RUEIL (tarif de base hors quotient)	EXTERIEUR	
	92	HORS 92
320€	560€	640€

CALENDRIER et PROCEDURE de RECRUTEMENT

- 11 avril : Fin de saisie des vœux des familles sur Affelnet.
- Du 12 au 22 avril : Entretien avec un Jury au Conservatoire.
- Juin : Décision de la Directrice Académique et affectation en collège. Les familles sont informées par le chef d'établissement du collège. Les familles des élèves non affectés peuvent contacter les services de la DSDEN afin d'être informés de la non affectation dans le dispositif demandé. Ni le collège, ni l'école, ni même le CRR ne seront en mesure d'informer les familles à ce sujet.

Vous pouvez retrouver le détail de la procédure sur le digipad suivant :

<https://digipad.app/p/92591/c5df8c6a2c04a>